

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**



**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN
INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt et Deux (2022) et le Onze (11) du mois de **Septembre**, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Technicien Supérieur en Informatique**, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 793 du 18/05/2022.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur DZAFRI NAHIA....., Chef du centre (membre)

Madame Fadili Fatima....., correcteur (membre)

Monsieur Madi Maltaneh....., correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 798 du 18/05/2022, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Technicien Supérieure en Informatique**, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**l'Université de la Formation Continue de Tizi-Ouzou**)

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (**02 postes ouverts**).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

LOUNICI Fariza 10,43
GHALEB Sabiha Vve HESSOUN 10,29

-Liste d'attente par ordre de mérite:

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur DJAFFRI YAHIA 	Madame Fadila Fatima FF	Monsieur Madi Mohamed 	Monsieur BOUDA Ahmed 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.